



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : **URBANISME 4**

OBJET : CESSION « LES
MOUETTES »

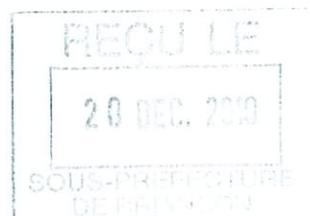
Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : GUIGLI Catherine, MARCELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Aurélie POYAU

Cession de deux lots :

- Lot n° 1 : Parcelle cadastrée section AL n°160
- Lot n° 2 : Parcelle cadastrée section AL n°190

La Commune est propriétaire des parcelles AL n° 160 d'une contenance de 2 831 m² et AL n° 190 d'une contenance de 723 m², soit une contenance totale de 3 554m².

Le bâtiment dénommé « Les Mouettes » est situé sur la parcelle AL n° 160, sise au 40, rue René Froger. Ce bâtiment, ancienne maison de retraite est actuellement sans usage.

Suite à l'appel à candidature et l'envoi d'un cahier des charges de cession à sept promoteurs, en mai 2010, une seule offre d'acquisition a été réceptionnée par les services de la Mairie en date du 15/11/2010.

Après consultation du Service des Domaines, il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles AL n° 160 (Bâtiment « Les Mouettes ») et AL n° 190 à la société « BERARD ABELLI », Promoteur Constructeur, représentée par Mr D. BERARD, société sise 13, avenue Maurice Petsche 05100 BRIANCON, ou toutes autres sociétés qui pourraient lui être substituées.

Le projet proposé devrait permettre la réalisation d'un programme de 50 logements en accession à la propriété avec parkings semi- enterrés.

Cette cession est proposée aux conditions suivantes :

- Le montant global proposé de cette cession est de 716 380,00 €.
- Le montant de la démolition du bâtiment « Les Mouettes » sera à la charge de l'acquéreur.
- Le projet proposé intègrera la conservation des deux cheminements piétons existants sur la parcelle AL n° 160, liaison Quartier des Cros et Central Parc, liaison Avenue de Provence, Quartier de Central Parc.
- Le projet proposé conservera des espaces verts au sud de la parcelle.
- La commune se réservera le droit de conserver une partie de la parcelle AL n°190 (Pointe Nord) pour la réalisation d'un éventuel giratoire dans le cadre du réaménagement et des accès du futur Quartier Colaud- Berwick.
- Les frais d'acte et d'arpentage seront à l'entière charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la vente de ces deux lots à la société « BERARD ABELLI », ou toutes autres sociétés qui pourraient lui être substituées,
- de fixer le montant de cette cession à 716 380,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles préalables à la vente,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM

Ech = 1/10000

